

Eglise

Lors de la séance du conseil municipal du 18 juillet, l'Avant-Projet Définitif (APD) a été présenté par le maire Nicolas Maupetit et les compléments techniques par Laurent Hugoo (responsable du service).

Au vu de l'importance des travaux à entreprendre, on aurait pu se demander s'il ne valait pas mieux démolir et reconstruire...

Cette solution, outre son coût financier trop important pour nos finances, n'était pas accompagnée par l'Etat, la Région et le Département.

Le conseil après présentation du projet, qui portait notamment sur les études de sols, a validé à la quasi-unanimité la proposition de phasage des travaux ci-dessous :

- Tranche ferme : travaux d'urgence de stabilisation des sols et de mise en sécurité (injection de résine sous haute pression pour conforter l'équilibre de l'édifice) pour un montant TTC de 382 800 €
- Tranche optionnelle 1 : confortement des charpentes, couverture Nord, façade et voûtes Nord pour un montant TTC de 546 300 €
- Tranche optionnelle 2 : couverture Sud, voûtes Sud pour un montant TTC de 463 200 €

Les 3 tranches seront étalées sur une période de 4 ans, permettant la réouverture de l'intégralité du bâtiment au service du culte.

L'aspect financier qui induit la possibilité de réaliser lesdits travaux a été particulièrement approfondi pour optimiser le montage avec les aides de l'Etat, la Région et du Département en ne laissant qu'une enveloppe maximale de 100 000 € par an à la charge de la commune.

En outre, la prise en charge du dossier par la Fondation du Patrimoine permet aux donateurs de soutenir le projet.

Les dons sont toujours possibles en complétant la fiche de don disponible en mairie ou par internet :

(<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-jean-baptiste-de-la-chataigneraie>)